Conditions générales de location

CHRYSAL-ID ET SON SERVICE ID-KIT

Objet

Les présentes conditions de location visent à définir les conditions d'utilisation des services par l'Utilisateur et les relations contractuelles entre le Prestataire et l'Utilisateur (conditions applicables à tout achat de prestation de service effectué par le biais des sites du Prestataire).

L'acquisition d'un service à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par l'Utilisateur des présentes conditions de location.

Ces conditions de location prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Le Prestataire.

Le Prestataire se réserve de pouvoir modifier ses conditions de location à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'Utilisateur.

RESERVATION



Toute réservation de matériel entraîne sans restriction aucune l'acceptation de nos conditions générales de location et annulent toutes clauses ou conditions particulières qui pourraient être stipulées sur les bons de commande des clients.

Toute réservation devra faire l'objet d'une confirmation écrite de la part du client et ne sera validée qu'en fonction de la disponibilité effective du matériel requis.

Les prix facturés sont basés sur le tarif en vigueur au jour de la livraison, quelle que soit la date de réception de la commande. Chrysal-ID et son service ID-KIT se réserve le droit de modifier son tarif à tout moment. Tous nos prix sont assujettis à la TVA en vigueur au jour de la vente.

Les prix sont sujets à des fluctuations liées aux variations des monnaies et aux changements de tarifs des fabricants ou fournisseurs.

Les prix de la location s'entendent pour une prestation à la journée commençant à partir de 10h00 et se terminant au plus tard à 19h00. La structure devra être rapportée avant 9 h le lendemain ; au-delà 50€ par heure de retard sera facturée.

CONDITIONS FINANCIERES POUR LES PROFESSIONNELS (modalités de paiement)



Un acompte de 50% du montant total TTC de la location sera exigé pour valider définitivement la commande. Le solde sera réglé par virement

Aucun escompte n'est prévu pour paiement anticipé.

En cas de paiement en retard, une pénalité sera exigible et calculée au jour le jour à partir du jour suivant la date d'échéance, sur une base d'un taux d'intérêt de 11.50%. Loi 2012-387 du 22 Mars 2012 – article 121-II. L'application de l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement prévue par les articles L 441 – 3 L 441 – 5 et L 441-6 du code de commerce.

L'annulation d'une commande ferme fera l'objet d'une facturation minimale, au moins équivalente à la moitié de la commande en cours.

La totalité du montant de la commande sera du en cas d'annulation à moins de 48h ouvrables de la manifestation. Une TVA de 20 % est appliquée sur l'ensemble des prestations sous réserve de modification officielle de son taux.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

CONDITIONS FINANCIERES POUR LES PARTICULIERS (modalités de paiement)



Un acompte de 50% du montant total TTC de la location sera exigé pour valider définitivement la commande, aucun escompte n'est prévu pour paiement anticipé.

Un chèque de caution d'une valeur 10 fois supérieure au montant de la location ainsi qu'un justificatif de domicile seront exigés à l'enlèvement ou à la livraison du matériel. Ce chèque sera restitué au retour dudit matériel après vérification du bon état de ce dernier et règlement intégral de la facture de location, ainsi que des frais de nettoyage, réparation ou remplacement des objets manquants ou détériorés .

L'intégralité de la commande devra être réglée lors de la livraison ou enlèvement du matériel. Les autres conditions de vente restent applicables en tous points.

ENLEVEMENT / LIVRAISON



Toute location fera l'objet d'un bon de livraison stipulant la nature exacte du matériel loué, les dates de location ainsi que les dates de prise en charge et de retour.

Le comptage et vérification du matériel devront être effectués à sa prise en charge et en présence du livreur. Les anomalies seront signalées et consignée sur le document de commande. Aucune réclamation ne pourra être effectuée au retour du matériel.

L'enlèvement dudit matériel se fera du lundi au vendredi aux heures habituelles d'ouverture et éventuellement le samedi et le dimanche sur rendezvous moyennant une majoration week-end.

Toute manutention non prévue dans le devis présent,

ainsi que tout temps d'attente au-delà de 30 minutes seront facturés selon barème en vigueur soit HT 30.00 €/heure entamée.

Les conditions d'accès devront être stipulées avec précision par le locataire. Si celles-ci s'avéraient différentes le jour de la livraison et/ou de la reprise, ceci entraînerait une facturation supplémentaire proportionnelle au temps passé.

PROLONGATION DE LOCATION



Toute prolongation de location devra être signalée par écrit 48 h avant la date de retour initialement prévue.

Les locations « longue durée » à partir de 4 jours font l'objet de conditions générales particulières.

UTILISATION / FORCE MAJEURE



Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des retards ou non-livraison dus à la force majeure ou à toute raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon non limitative : grèves, intempéries, accident, interdiction officielle, catastrophe naturelle

DETERIORATION / NON RESTITUTION / REPARATION



Toute détérioration ou disparition de matériel sera immédiatement facturée au locataire sur la base du tarif public en vigueur, valeur neuve. La restitution des éléments manquants au retour ne devra pas excéder 48 h, délai au-delà duquel une facturation sera établie.

Toute led restituée hors service sera facturée sur la base de 70% de sa valeur neuve.

Le matériel reste la propriété de la société Chrysal-ID et de son service ID-Kit et, est donc insaisissable par les tiers.

Toute cession ou sous-location est strictement interdite sauf dans le cas particulier d'une location à un professionnel.

Il est formellement interdit au locataire d'apporter une quelconque

modification au matériel loué

Le non-respect par le locataire de l'une quelconque de ces obligations entraînera :

- 1) l'exigibilité immédiate de toute somme restant due.
- 2) le paiement de 15% d'indemnités pour frais de recouvrement, sous réserve de tout autre du.

ASSURANCES ET RESPONSABILITE DU LOCATAIRE



Le locataire est responsable du matériel dès son enlèvement ou livraison (si matériel livré) et ce jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tout dégât causé au matériel.

Le locataire devra utiliser le matériel conformément à sa destination, la responsabilité de la société Chrysal-ID et de son service ID-Kit ne saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement du matériel loué liés à l'adjonction d'un matériel non compatible ou à une mauvaise installation.

Le locataire devra assurer à ses frais le matériel loué sur la base de sa valeur neuve couvrant ainsi les risques de vol, perte ou détérioration quelle qu'en soit la cause ou la nature.

Pendant l'utilisation du matériel, tout dommage ou accident corporel causé par le matériel, pendant qu'il est sous sa garde, relève de la responsabilité civile du locataire, ce dernier renonçant par avance à tout recours quel qu'il soit contre la société Chrysal-ID et de son service ID-Kit.

En cas de non-respect de l'une des conditions générales de location, la résiliation du contrat sera encourue de plein droit.

Si le locataire se refusait à restituer le matériel, 48h après une première mise en demeure restée sans réponse, le chèque de dépôt de garantie sera alors encaissé à titre de dédommagement, sans suspendre pour autant d'éventuelles poursuites pénales.

JURIDICTION



Élection de domicile et juridiction

L'élection de domicile est faite par la société Chrysal-ID et son service ID-KIT à son siège social.

En cas de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution d'un contrat de vente, le Tribunal de Commerce de Lille sera le seul compétent, même en cas de pluralité des défendeurs. Nos traites ou l'acceptation du règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Précautions liées à l'utilisation du matériel.

- * Ne pas monter sur les tables.
- * Ne pas coller ou agrafer sur les toiles.
- * Ne pas couper au couteau sur les tables
- * Ne pas installer de points chauds à proximité des toiles ou sur les tables.
- * Ne pas utiliser de produits abrasifs pour nettoyer.
- * Ne pas stocker les tissus humides.
- * Ne pas utiliser de guirlandes papier en contact avec les toiles.
- * Protéger le tissu contre les coulures de bougie.

Propriété intellectuelle

L'utilisateur qui insère des extraits audio, vidéo, des photos ou des visuels quelconques déclare en détenir les droits de propriété.

Tous les éléments du site du Prestataire sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive du Prestataire. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.